

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 19 NOVEMBRE 2021**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Date de la convocation : 12 Novembre 2021**

**Présents** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET (jusqu'au point 5.5), THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

**Pouvoir** : Virginie GILLIOT à Nicole BOILEAU, Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Thierry DELHOMME à Anna MAZIER, Georges BLAVIEZ à Jean-Noël MOINE, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN, Nathalie MARCHAND à Constance de PÉLICHY, Christophe BONNET à Katia BAILLY (à partir du point 6.1).

**Secrétaire de Séance** : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 19 Novembre 2021 à 19 h 19, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Constance de Pélichy, Maire, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 23 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**1.1 Indemnités de fonction des élus : modification de l'enveloppe budgétaire**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE** les tableaux des indemnités des élus (indemnités de base – majoration chef-lieu de canton bureau centralisateur), considérant la démission d'un conseiller municipal de ses fonctions de conseiller délégué à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**2 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**2.1 Avenant au CRST du Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne pour intégrer la CCPS et la commune de La Ferté Saint-Aubin**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne permettant à la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'intégrer ledit CRST et à la commune de bénéficier des crédits dédiés au pôle de centralité du CRST.

**Madame le Maire est AUTORISÉE** à signer la maquette financière du CRST Forêt d'Orléans Loire Sologne / CC des Portes de Sologne.

## **2.2 Convention de partenariat avec la CCPS et ENEDIS dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention. Madame le Maire est **AUTORISÉE** à signer cette convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

## **3 – FINANCES - ACHATS**

### **3.1 Demande de subvention d'aide de soutien aux études PVD par la Banque des Territoires – Etude centre-ville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention de 6 225,00 € H.T. soit 50 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes (€ HT)	H.T
Etude tranche ferme	12 450,00 €	PVD 50%	6 225,00 €
		Autofinancement 50%	6 225,00 €
<b>Total</b>	<b>12 450,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 450,00 €</b>

### **3.2 Demande de fonds de concours auprès de la CCPS – Rues de Beauvais, Sully et St-Michel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ANNULE** la délibération n° 2021-3-43 du 26 mars 2021 et solliciter un fonds de concours 2021 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux rues De Beauvais Sully St Michel, à hauteur de 153 533 € conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
RUES DE BEAUVAIS SULLY ST MICHEL	1 343 816,00 €	FONDS DE CONCOURS 2020 (9%)	115 000,00 €
		FONDS DE CONCOURS 2021 (11,41%)	153 333,00 €
		VOLET 3 (8%)	101 167,00 €
		AMENDES DE POLICE (3%)	28 759,00 €
		AUTOFINANCEMENT (70,36%)	945 557,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 816,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 343 816,00 €</b>

### **3.3 Création AP/CP réhabilitation du centre-ville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE DE CRÉER** l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation du centre-ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P2021	Réhabilitation du centre-ville	1 700 000 €	1 000 €	70 000 €	300 000 €	650 000 €	679 000 €

### **3.4 Décision modificative n°2 budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget principal de la ville présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 360 604,00 €	21 500,00 €	48 522,00 €	2 430 626,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	5 356 500,00 €			5 356 500,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	125 000,00 €	14 242,00 €	901,00 €	140 143,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	587 948,50 €	3 883,00 €		591 831,50 €
Chapitre 66 Charges financières	35 937,00 €			35 937,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 455,00 €			10 455,00 €
Total Dépenses Réelles	8 476 444,50 €	39 625,00 €	49 423,00 €	8 565 492,50 €
Chapitre 023 Virement Investissement	912 132,50 €	-59 496,00 €	15 583,00 €	868 219,50 €
Chapitre 042 Opération ordre transferts	487 204,00 €	362,00 €		487 566,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 875 781 €</b>	<b>-19 509 €</b>	<b>65 006 €</b>	<b>9 921 278 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	81 598,00 €			81 598,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	846 963,00 €			846 963,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	7 184 243,00 €	419 420,00 €	32 177,00 €	6 797 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 637 560,00 €	399 882,00 €	21 510,00 €	2 058 952,00 €
Chapitre 75 Autres produits	53 350,00 €			53 350,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	35 500,00 €			35 500,00 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>9 839 214,00 €</b>	<b>-19 538,00 €</b>	<b>53 687,00 €</b>	<b>9 873 363,00 €</b>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	36 567,00 €	29,00 €	11 319,00 €	47 915,00 €
002 Résultat de l'exercice N-1				
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 875 781 €</b>	<b>-19 509 €</b>	<b>65 006 €</b>	<b>9 921 278 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 1 2021	DM 2	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	755 500,00 €			755 500,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	119 120,00 €	11 238,00 €		130 358,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	2 000,00 €			2 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 592 279,12 €	102 787,00 €	69 912,00 €	1 559 404,12 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	387 038,70 €			387 038,70 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	136 158,00 €	2 386,00 €		138 544,00 €
Opération 11 Rue de Beauvais	520 000,00 €			520 000,00 €
Opération 202101 Piste cyclable Denis Papin	350 000,00 €	30 000,00 €		380 000,00 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	80 000,00 €			80 000,00 €
Opération 21REHAB100 – Réhabilitation centre-ville - MOE	- €		1 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 45 Opérations sous mandat	68 300,00 €			68 300,00 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>4 010 395,82 €</b>	<b>-59 163,00 €</b>	<b>70 912,00 €</b>	<b>4 022 144,82 €</b>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	36 567,00 €	29,00 €	11 319,00 €	47 915,00 €
Restes à réaliser	685 170,07 €			685 170,07 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 732 132,89 €</b>	<b>- 59 134,00 €</b>	<b>82 231,00 €</b>	<b>4 755 229,89 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DMI 1 2021	DMI 2	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	295 000,00 €			295 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 159 881,93 €			1 159 881,93 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	797 135,00 €		66 648,00 €	863 783,00 €
165 – Caution	500,00 €			500,00 €
Chap 23 – av. forfaitaire	80 000,00 €			80 000,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	15 000,00 €			15 000,00 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>2 347 516,93 €</b>		66 648,00 €	2 414 164,93 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	487 204,00 €	362,00 €		487 566,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	912 132,50 €	-59 496,00 €	15 583,00 €	868 219,50 €
Résultat N-1	787 731,46 €			787 731,46 €
Restes à réaliser	197 548,00 €			197 548,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 732 132,89 €</b>	<b>- 59 134,00 €</b>	<b>82 231,00 €</b>	<b>4 755 229,89 €</b>

### **3.5 Marché de services d'assurances pour la Commune de La Ferté Saint-Aubin et son CCAS** **19 h 54 : Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO quille la salle.**

La CAO s'est réunie le 15 novembre 2021 :

- Vu l'avis favorable pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5,

Vu l'avis favorable avec réserves pour le lot 6 compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat actuel avec ce prestataire. En effet, les attentes sont fortes envers la société ASTER au regard de la description de ces prestations et de sa méthodologie de gestion des dossiers dans son mémoire technique qui ne correspondent pas à la réalité d'exécution du contrat actuel par cette société

#### **Pour le lot n°1**

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise 1 000,00 € en incendie – événements naturels) remise par la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE dont le siège est situé 60 Boulevard Duhamel Monceau à OLIVET, représentée par Madame Estelle MOREAU en qualité de Responsable pôle production des collectivités, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

#### **Pour le lot n°2**

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise NEANT) + **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE N°1** (Risques environnementaux – Franchise 10 000,00 €) remise par la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE dont le siège est situé 60 Boulevard Duhamel Monceau à OLIVET, représentée par Madame Estelle MOREAU en qualité de Responsable pôle production des collectivités, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

#### **Pour le lot n°3**

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** (franchise 500,00 € Véhicules légers / 1000,00 € Poids lourds – NEANT Collaborateurs) + **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE N°1** (Bris de machine – Franchise 800,00 €) remise par le groupement composé des sociétés GREAT LAKES INSURANCE SE dont le siège est situé Koniginstrasse 107 80802 Munich en Allemagne et SASU ASSURANCES PILLIOT dont le siège est situé rue de Witernesse à Aire sur la Lys (courtier mandataire), représentée par Monsieur Jacques Pilliot en qualité de Président, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

#### **Pour le lot n°4**

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** remise par le groupement composé des sociétés SHAM dont le siège est situé 18 rue Edouard Rochet à Lyon et SA HOLDING SOFAXIS dont le siège est situé route de Créton à Vasselay (courtier), représentée par Monsieur Vincent Lelong en qualité de Directeur Général, est l'offre économiquement la plus avantageuse,



### Pour le lot n°5

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE** remise par la société **SMACL ASSURANCES** dont le siège est situé 141 Avenue Salvador Allende à Niort, représentée par Monsieur Jean-Martial Penalva en qualité de Souscripteur, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

### Pour le lot n°6

Considérant, après analyse, que l'offre **SOLUTION DE BASE + PSE 1 (Congé de longue maladie – congé de longue durée) PSE2 (Maternité – adoption – paternité) + PSE6 (IRCANTEC) hors charges** remise par le groupement composé des sociétés **ASTER** dont le siège est situé 23 rue de Chachat à PARIS représentée par Madame Marie-Capucine WALBERT en qualité de Directeur Général, **MIC** dont le siège social est situé 28 rue de l'Amiral Hamelin à Paris et **Fidelidade Companhia de Seguros** dont le siège social est situé à Lisbonne au Portugal, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Tableau récapitulatif :

LO T	TITULAIRES	Solution retenue	Taux de rémunération	Formule de base Prime H.T annuelle
1	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	Solution de base	0,25 € / m2	8 911,50 €
2	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	Solution de base + PSE 1	0,13 % masse salariale	4 786,69 € 780,00 €
3	GREAT LAKES INSURANCE SE / SASU ASSURANCES PILLIOT	Solution de base + PSE 1	Forfait par véhicule en fonction de leur date d'acquisition	9 780,60 €
4	SHAM / SA HOLDING SOFAXIS	Solution de base	Forfait	442,13 €
5	SMACL ASSURANCES	Solution de base	Forfait	457,50 €
6	ASTER / MIC / FIDELIDADE	Solution de base + PSE1 + PSE2 + IRCANTEC HORS CHARGES	Solution de base : 0.18% +0.90% =1.08% PSE 1 : 1.36% PSE 2 : 0.50 % IRCANTEC : 1.60 %	5 746,00 € 28 729,00 € 43 413,00 € 15 961,00 € 6 132,00 € Soit 99 981,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Mrs Sébastien DIFRANCESCHO et Michel GODET ne participent pas au vote), AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de services d'assurances pour la Commune de la Ferté Saint-Aubin et le CCAS.

### 3.6 Convention de partenariat avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans

**20 h 01 : Retour de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO dans la salle du Conseil.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans.

### 3.7 Modification en cours d'exécution n°1 au lot 3 du marché n°2020017-Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer la modification en cours d'exécution n°1 au lot n°3 pour le marché de « Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux ».

### 3.8 Modification en cours d'exécution n°3 au contrat DSP de l'eau

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer la modification en cours d'exécution n°3 à la DSP de l'eau.

### **3.9 Modification en cours d'exécution n°4 au contrat DSP de l'assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la modification en cours d'exécution n°4 à la DSP de l'assainissement.

## **4 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Modification du tableau des effectifs suite à des créations de poste en cours d'année 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs :

- **en supprimant au 1<sup>er</sup> décembre 2021 les postes suivants qui ne sont plus occupés :**
  - 1 poste d'attaché principal à temps complet
  - 1 poste d'animateur à temps complet
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - 1 poste d'adjoint technique principal à temps complet
  - 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 4 postes d'adjoint administratif à temps complet
  - 1 poste de gardien-brigadier à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.65/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 13.04/35<sup>ème</sup>

## **5 – EDUCATION**

### **5.1 Participation financière aux classes de découvertes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PARTICIPE financièrement aux projets de classes de découvertes retenus par la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire comme ci-dessous :

Nom de l'Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Lieu du séjour	Nbre jours	Effectifs	Coût total du séjour	Participation des familles	Participation de la ville
Maternelle Mireille Prieur	Mmes Crespel Et Agoutin	Ingrannes (Loiret)	5	24 GS	6 000 €	3 275,00 €	2 725,00 €
Maternelle Sablons	Mme Janusz	Sables d'Olonne (vendée)	6	32 GS	10 560 €	5 560,50 €	4 999,50 €
Elémentaire du Centre	Mme Ozan	Penestin (Morbihan) Option voile	8	26 CE2	11 830 €	6 916,00 €	4 914,00 €
Elémentaire Chêneries	Mme Lefort-Joblin	Penestin (Morbihan) Option voile	8	20 CE1/CE2	9 100 €	4 754,75 €	4 345,25 €
Elémentaire Sablons	Mmes Raba, Bertholus et Pinault-Martineau	Crocq (creuse) option équitation	6	69 CP/CE1 CE2/CM1	22 080 €	12 048,00 €	10 032,00 €
				Total	171 élèves		27 015,75 €

### **5.2 Tarification sociale « Cantine à 1 Euro »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DIMINUE le tarif plancher de la restauration scolaire à 1 € à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et ce pour une durée de 3 ans grâce au soutien de l'Etat.

La nouvelle grille tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires est modifiée comme suit :

	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DE LOISIRS		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi	Mercredi et vacances	Mini- séjour
				Matin ou après-midi avec repas	Journée avec repas	
TAUX D'EFFORT	0,34%	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30 %	18,00 €
<i>Tarif plancher</i>	1 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

**5.3 Participation financière complémentaire à l'OGEC de l'école privée Sainte-Thérèse**  
Point supprimé

**5.4 Partenariat avec l'Association Jardin et Vie pour l'aménagement et l'entretien du patio de l'école des Chêneries**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le projet de convention tripartite avec l'Association Jardin et Vie et les Directions des écoles maternelle et élémentaire des Chêneries.

**5.5 Dispositif « Bourse au Permis de conduire »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération n° 2020-1-27 du 31 janvier 2020, APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement aux auto-écoles et FIXE le montant de cette bourse à un forfait, variable selon l'attributaire de la bourse, selon le règlement du dispositif.

**6 – DIRECTION CULTURE SPORT et VIE ASSOCIATIVE**

**6.1 Prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'USLF Handball**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROLONGE d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs et MAINTIENT le montant initial de la subvention municipale.

Madame le Maire est autorisée à signer la prolongation d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs avec le club USLF Handball.

**6.2 Fixation des tarifs de la saison culturelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs de la saison culturelle comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Billetterie	Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	Ajout de la commission du prestataire Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spectacles jeune public</li> <li>Spectacle Atelier municipal « Les Dékalés »</li> <li>Culture du Cœur (6 places par spectacle)</li> <li>Passe Courtille (1 spectacle /an hors tête d’affiche)</li> </ul>	0 €	0 €	0 €
Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu’à 18 ans et étudiants sur justificatif</li> <li>Demandeurs d’emploi</li> <li>Personnes en situation de handicap</li> <li>Groupes d’au moins 10 personnes (C.E., associations, ...)</li> <li>Pass Courtille</li> </ul>	10,44 €	11,01 €	12 €
Tarif en prévente	Jusqu’à 2 jours avant le spectacle	14,23 €	15,01 €	16 €
Tarif plein	Veille et jour de spectacle	16,12 €	17,01 €	18 €
Carte de fidélité	Si 3 spectacles achetés en prévente sur Weezevent, le 4 <sup>ème</sup> est gratuit	43,62 €	46,02 €	48 €

### **6.3 Fixation des tarifs 2022 de l’atelier théâtre communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, RECONDUIT l’atelier théâtre municipal pour l’année 2022 au même tarif que la Saison 2021, soit les tarifs suivants :

Habitants (Fertésiens)	Tarif mensuels 2021	Proposition tarifs mensuels 2022
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d’emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Moins de 16 ans	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	Tarif mensuels 2021	Proposition tarifs mensuels 2022
Adultes	39 €	39 €
Adultes demandeurs d’emploi et RSA	35 €	35 €
Moins de 16 ans	35 €	35 €

\*Ces tarifs sont applicables du mois d’octobre au mois de juin, soit une amplitude de 9 mois.

### **6.4 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le festival « Jours de jazz » 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, SOLLICITE le Conseil Départemental pour obtenir une subvention en vue du financement du festival « Jour de jazz » 2022.

### **6.5 Demande de subvention PACT au Conseil Régional pour la saison culturelle 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire, à demander une subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2022

### **6.6 Participation au Festival de Sully 2022 – Convention avec le Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, AUTORISE L’ACCUEIL du festival de Sully qui se tiendra à l’église Saint-Michel, à La Ferté Saint-Aubin, en juin 2022.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention d’organisation avec le Groupement Paroissial des Rives du Cosson qui est en charge de l’église Saint-Michel.



## Questions orales :

### Questions orales de Monsieur Steve Renard

#### Démographie médicale à La Ferté Saint-Aubin

« Beaucoup de Fertésiens sont sans médecin traitant ou avec un médecin traitant hors de notre commune. Et l'inquiétude grandit après l'annonce par un de nos médecins de son départ en retraite dans quelques semaines. »

« Quelles sont vos intentions pour remédier au manque de médecins à La Ferté Saint-Aubin ? Si la question est simple, la réponse est, elle, complexe. C'est pourquoi il est nécessaire de poser le sujet sur la table le plus tôt possible pour anticiper les difficultés, et de travailler avec nos partenaires (professionnels de santé, ARS, collectivités locales, Etat, ...). »

« A notre échelle, avec nos leviers à disposition, vers quelles solutions vous orientez-vous ? »

#### Question diverse – illuminations de Noël

« Chaque année, nous avons droit à des retours de Fertésiens sur les illuminations de Noël - des retours positifs ou négatifs. Certains reprochent notamment l'absence de décoration dans certains quartiers, comme à Saint-Aubin. Alors à quelques semaines de Noël, pouvez-vous nous dire ce que vous nous réservez pour cette fin d'année ? Qu'en est-il du marché de location conclu en 2018 avec CITEOS ? »

► Textes de réponse à ses questions dans le procès-verbal.

### Question orale de Madame Manuela Chartier

#### Budget Participatif

« Concernant les projets du budget participatif pour l'année 2021, le calendrier retenu était le suivant :

- Communication sur le lancement du Budget Participatif fin juin/début juillet
- Dépôt des projets possible jusqu'au 15 septembre
- Etude de la recevabilité et de la faisabilité des projets jusqu'au 15 octobre
- Vote des habitants entre le 15 octobre et le 14 novembre
- Annonce des projets retenus le 15 novembre
- Réalisation des projets fin 2021/début 2022, puis évaluation.

« Nous sommes le 19 novembre, le comité de pilotage de ce dossier n'a pas été à notre connaissance réuni pour sélectionner les projets, le vote des habitants n'a pas été organisé. Pourriez-vous nous informer sur la nature des projets reçus et sur le nouveau calendrier de cette opération. »

► Textes de réponse à ses questions dans le procès-verbal.

### Questions orales de Madame Gabrielle BREMOND portant sur la gestion de la crise sanitaire

- 1) Quelle est la situation dans les écoles ?
- 2) Quels dispositifs sont mis en place pour la troisième dose de vaccin à destination des plus de 65 ans ?

► Textes de réponse à ses questions dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Constance de Pélichy, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 30.

La Ferté St-Aubin, le 22 novembre 2021

Le Maire,  
Constance de Pélichy

